



A afficher près des bacs de collecte

## CONSIGNES DE STOCKAGE DES PILES ET ACCUMULATEURS USAGÉES

Les piles et petits accumulateurs en mélange étant classés dangereux selon la réglementation, il convient de respecter les consignes suivantes :

- Ne jamais laisser un élève s'approcher des bacs de piles sans surveillance
- Stocker les bacs à l'abri de la pluie ou de toute source d'humidité
- Veiller à ce que seuls des piles et accumulateurs soient stockés dans les bacs : pas de sacs plastiques, de carton ou autre déchet
- Contacter Corepile pour toute question (quantité de piles très importante, piles rouillées...)
- Afficher ces règles près des bacs et informer tous les employés de votre établissement



En cas de départ de feu sur les piles, il est conseillé de ne pas utiliser d'eau mais d'étouffer le feu à l'aide de sable et dans tous les cas de contacter les pompiers.

Corepile rappelle qu'en votre qualité de gardien des boîtes et bacs de collecte et de leur contenu de piles, vous restez responsable de tout dommage éventuel pouvant survenir pendant les phases de stockage et de collecte des piles usagées. En aucun cas la responsabilité de Corepile ne pourra être recherchée du fait de l'utilisation des boîtes et bacs de sécurité que nous vous avons ainsi fournis. Enfin, lorsque notre responsabilité est engagée au titre des opérations de collecte, notre responsabilité ne peut excéder 1 000 000 euros, et vous devez prendre toute mesure pour limiter votre dommage

Le chef d'établissement :

COREPILE S.A - 17, rue Georges Bizet, F- 75116 PARIS

Tél. : 0820 802 820 – Fax : 0820 890 306 – Mail : [corepile@corepile.fr](mailto:corepile@corepile.fr)

RCS Paris : 422 489 088 000 35 – APE : 7022 Z – S. A. au capital de 40 000 euros

COREPILE EST UN ÉCO-ORGANISME SANS BUT LUCRATIF SOUS AGRÈMENT D'ÉTAT QUI ASSURE LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES PILES ET PETITES BATTERIES USAGÉES

